



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

en date du 25 Octobre 2024

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (7) : Mme JEANDOT Julie, Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre et DUPAS Jean Pierre.

Conseiller excusé (1) : MOUREZ Jean Christophe (a donné pouvoir à Mr BESANÇON Laurent).

Conseiller(e)s absent(e)s (2) : Mme GRILLOT Isabelle - Mr GENTAS Dominique.

Votant(e)s : 8

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : État d'assiette des coupes 2025 et affouage 2024 – 2025 (ONF)

- Conformément à l'aménagement forestier en vigueur, l'ONF propose des coupes résineuses sur les parcelles 4, 6 et 7 Aux Granges de Ladoye (régénération).

* **L'unanimité des élus présents approuve l'état d'assiette des coupes 2025 proposé par l'ONF.**

- Affouage 2024 – 2025 : Inscription des coupes 6 et 7 aux Granges de Ladoye en affouage pour 5€ le stère.

* **L'unanimité des élus présents approuve l'inscription des coupes 6 et 7 en affouage.**

Le lancement des inscriptions est effectif jusqu'au 11 novembre 2025.

Trois personnes garantes de l'affouage sont nommées : Mrs CHAMBARD Denis, CHEVASSUS Patrice et DUPAS Jean Pierre.

2- Délibération : Admission en non-valeur (ANV 2024) et délégation d'ANV des créances de faible montant.

Mr le Maire informe le Conseil que la trésorerie de Poligny (SGC) a repris les impayés. Il a constaté une créance de 60 centimes sur le budget eau, qui n'est pas recouvrable.

* **L'unanimité des élus présents approuve le non-recouvrement par la Commune de cette créance de 60 centimes.**

* **La majorité des élus présents (1 voix contre) délègue à Mr le Maire la possibilité d'accepter à l'avenir les créances non recouvrables jusqu'à 100€.**

3- Délibération : Tarif déneigement hiver 2024 – 2025

Mr le Maire propose au Conseil l'entreprise Nicolas Saussard de St Germain les Arlay pour le déneigement du village.

Tarifs : un passage : 170,40 € et un salage : 17,70 €

*** L'unanimité des élus présents valide la proposition de Mr le Maire de retenir l'entreprise Nicolas Saussard pour le déneigement hiver 2024 – 2025.**

Le déneigement des Chaumoisis sera assuré par le GAEC HOUSER avec la Commune de LA MARRE.

4- Délibération : Redevance d'occupation du domaine public (Télécom)

Depuis 2005, un décret de l'État demande à l'opérateur de téléphonie (Orange pour Blois sur Seille), de verser une redevance pour l'occupation du domaine public à la Commune. Cette redevance pour 2024 avoisine les 207 €.

*** L'unanimité des élus présents approuve la sollicitation d'une redevance d'occupation du domaine public par Mr le Maire auprès de France Télécom.**

*** L'unanimité des élus présents valide l'adoption d'un tarif maximum pour cette redevance.**

5- Délibération : RIFSEEP : définition du cadre d'emploi des personnels municipaux et mise en place d'une protection sociale complémentaire.

- Présentation du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et l'engagement professionnel) par Mr le Maire.

Mr le Maire soumet au vote le fait d'adapter pour Mme Camuset le RIFSEEP à son nouveau statut de rédacteur, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2024. Pour mémoire, le RIFSEEP se décompose d'un salaire et d'une prime variable.

*** L'unanimité des élus présents approuve la définition de ce nouveau cadre d'emploi pour Mme Camuset.**

- Mr le Maire rappelle au Conseil que la Mairie se doit de payer une partie de leur mutuelle aux employés communaux.

De ce fait, à partir du 1^{er} janvier 2025, la somme de 7,17€ sera allouée tous les mois à Mme Camuset, dans le cadre de sa Mutuelle Prévoyance.

*** L'unanimité des élus présents valide cette décision.**

- Mr le Maire informe le Conseil que les employés communaux de toutes les communes seront soumis et adhéreront à la même Mutuelle de Prévoyance : la MGP (Mutuelle Générale de Prévoyance).

*** L'unanimité des élus présents valide cette décision.**

6- Délibération : Étude de devis et demande de subventions pour création d'un réservoir incendie.

- Mr le Maire confirme que l'implantation de la réserve incendie au Chaumoisis Martin – Grange Queillat est prévue pour 2025 (voir compte rendu conseil du 23 décembre 2023).

*** L'unanimité des élus présents valide l'installation d'une protection incendie au lieu-dit Chaumoisis Martin – Grange Queillat.**

- Mr le Maire présente les devis des Entreprises Outhier du Fied et Guinot de Domblans, pour la réalisation de cet ouvrage.

*** Après consultation des devis, l'unanimité des élus présents valide le devis de l'Entreprise Outhier, pour la somme de 35 016 €.**

- Mr le Maire soumet le vote au Conseil pour deux demandes de subvention : DETR (Etat) et DST (Département) pour cette réalisation sur le budget 2025.

*** L'unanimité des élus présents autorise Mr le Maire à demander des subventions DETR et DST, pour la réalisation de la réserve incendie au lieu-dit Chaumoisis Martin – Grange Queillat.**

7- Commissions CCBHS : informations des délégués

Pas de réunions des commissions CCBHS depuis le conseil de septembre.

7-1- Mr le Maire nous fait un résumé de la conférence des Maires qui a lieu dernièrement :

- En ce qui concerne le Projet Grand Site, l'idée maîtresse est de préserver la population et l'environnement, en gérant au mieux l'accueil des touristes.

Une réflexion sur un projet de navettes à partir des parkings des gares est lancée, ceci afin que les touristes n'utilisent plus leur véhicule sur les sites et n'engorgent pas ceux-ci. Ils éviteraient aussi la traversée de Nevy sur Seille.

7.2- 43 communes sur 54 ont sollicité le cabinet d'expert-comptable retenu par la CCBHS pour cibler les investissements dans leur commune. Cette prestation est gratuite pour les communes.

7.3- Mr le Maire demande à son équipe municipale de réfléchir au niveau urbanisme et environnemental, en vue du Plan Urbanisme Intercommunal qui devrait être effectif en 2026.

8- Questions diverses

8.1- Mr le Maire informe le Conseil que les travaux de création d'une réserve d'eau potable à la station de pompage du village, sont terminés. Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise Outhier et le raccordement à la station par l'Entreprise Thieulin.

Cette réserve de 25 à 30 m³ est opérationnelle depuis le 23 octobre 2024. Les travaux ont été conduits dans le respect des normes spécifiques et n'ont pas nécessité de coupure sur le réseau du fait de l'installation en 2023 d'une double vanne de pompage dans la station d'origine.

Une clôture de protection du site est à prévoir. A noter que les trappes de visite sont déjà sécurisées.

8.2- Mr le Maire informe le Conseil que la loi NOTRe, qui prévoyait le transfert obligatoire de compétence de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement aux Communautés de Communes est remise en question sur décision du Premier Ministre (courrier du Sénateur Pernod). Ce transfert ne sera plus automatique, le choix incombera aux Communes.

Mr le Maire souligne que Blois sur Seille est autonome au niveau de la gestion de son eau potable et sur la maîtrise des coûts.

8.3- Mr le Maire informe le Conseil que la cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h00.

8.4- Le Conseil débat sur le repas des aînés (70 ans et plus). La formule traiteur et repas dans la salle communale est validée.

La date du 1^{er} décembre est avancée. Les invitations seront lancées dès le 11 novembre.

8.5- Le sapin de Noël sur la place du village sera installé le 16 décembre.

Merci de penser à remettre à M. et Mme MOUREZ des boîtes et accessoires divers en vue d'assurer la décoration des rues et de la place.

Fin de séance : 20H00.

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent